



VILLE DE
MONT-JOLI

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

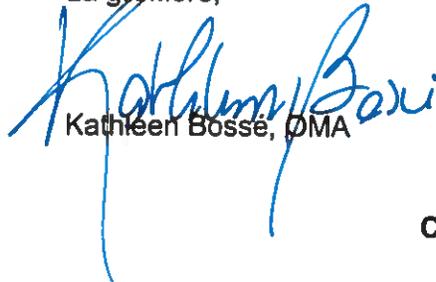
Prenez avis que les membres du conseil de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 3 février 2020 le règlement suivant :

- Règlement 2020-1431 modifiant le règlement 2016-1345 concernant les animaux sur le territoire de la Ville de Mont-Joli applicable, entre autres, par la sûreté du Québec

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel de Ville aux heures normales d'ouverture à savoir de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi.

Donné à Mont-Joli, ce 4^e jour de février 2020.

La greffière,



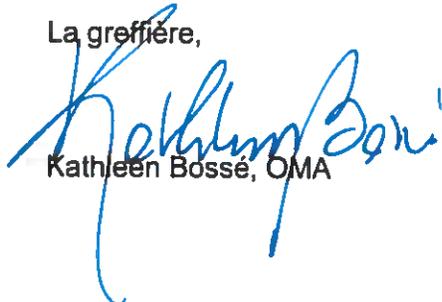
Kathleen Bossé, OMA

-30-

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Kathleen Bossé, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 4^e jour du mois de février 2020 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le 4^e jour du mois de février 2020.

La greffière,



Kathleen Bossé, OMA